



# Conseil Municipal des Enfants

## Compte-rendu de la réunion

### du 16 décembre 2019

#### Sont présents :

Valérie Lioton  
Vincent Guibert  
Olivier Caillé  
Yasmine Karim  
Alexa Chaumoître

Adjointe à l'enfance et à la jeunesse  
Adjoint à la culture et à la vie associative  
Conseiller municipal délégué  
Animatrice référente  
Coordinatrice enfance et jeunesse

#### Pour les élus :

Juliette Fouissard-Chevré, Océanne Nguema Evoung, Calvin Alexandre, Bleuenn Baniel, Hugo Colin, Julian Birrien, Gaspard Carette Lainé, Jasmine Courcelle, Valentin Duballet, Aboubacar Keita, Emzo Maupoint-Bioteau, Swan Zanady, Sâm Amimer, Shaona Garniel, Eléa Lukasiewicz, Clovis Souti, Victoire Collineau, Lou Delanneau, Boris Rauchut, Circé Reineri, Maxence Verrier

#### Les tuteurs excusés :

Annie Roussel  
Mohamed Frakso  
Christelle Auffret  
Sylvie Froger  
Michaël Guichard  
Clément Bidet

Conseillère municipale déléguée  
Conseillé municipal délégué  
Conseillère municipale  
Conseillère municipale  
Responsable du service enfance et jeunesse  
Animateur

Les élus excusés : Clovis Lannelongue, Apolline Schwob, Issran Watara, Inaya Roger

\*\*\*\*\*

Mme Lioton accueille l'assemblée et présente l'ordre du jour :

- 1- Présentation des tuteurs
- 2- Calendriers des réunions
- 3- Les cérémonies officielles
- 4- Explication des séances de travail

### **1) Présentation des Tuteurs**

Les tuteurs se présentent :

- Mme Valérie LIOTON - Adjointe à l'enfance et à la jeunesse.
- M. Vincent GUIBERT – Adjoint à la culture et à la vie associative
- M. Olivier CAILLÉ – Conseiller municipal délégué à la vie des quartiers et au jumelage avec l'Allemagne

Sont également tuteurs et sont excusés :

- Mme Chrystèle AUFFRET – Conseillère municipale, membre de la commission enfance et jeunesse
- Mme Annie ROUSSEL – Conseillère municipale déléguée au logement, à l’insertion et à l’aide sociale
- M. Mohamed FRAKSO - Conseiller municipal délégué à la sécurité et à la prévention de la délinquance
- Mme Sylvie FROGER – Conseillère municipale
- M. Michaël GUICHARD - Responsable enfance et jeunesse et M. Clément BIDET - Animateur CME sont également excusés.

## 2) Calendrier des réunions

Mme Lioton rappelle le calendrier des réunions et précise que les invitations aux réunions, les comptes-rendus sont adressés aux parents et aux enfants par courriel.

Un document est distribué aux enfants élus mentionnant l’adresse mail suivante :

[cme@ville-lespontsdece.fr](mailto:cme@ville-lespontsdece.fr)

pour toutes informations à nous communiquer (ex : absence).

Les jeunes élus se réuniront entre chaque période de vacances un mardi de 17h30 à 19h00 et un samedi de 10h00 à 12h00, salle René d’Anjou en mairie.

## 3) Les cérémonies officielles

Les prochaines manifestations auxquelles sont invités les élus du Conseil Municipal des Enfants sont présentées :

- Les vœux du maire **le mercredi 8 janvier 2020 à 19h00 salle Athlétis.**
- Le 8 mai 2020 : Anniversaire de la fin de la 2eme guerre mondiale « Victoire du 8 mai 1945 »
- Le 11 novembre 2020 : Anniversaire de la fin de la 1ere guerre mondiale « Armistice du 11 novembre 1918 »
- Une rencontre Inter-CME (la date vous sera communiquée ultérieurement).

Les jeunes élus seront également invités à des manifestations comme la journée citoyenne et les inaugurations à venir.

Mme Lioton explique que les jeunes élus peuvent participer à toutes les actions organisées par le CME quelque soit le groupe qui pilote l’action.

#### 4) Explication des séances de travail

Durant la matinée de formation, le 7 décembre, les jeunes ont réfléchi sur leurs droits et leurs devoirs en tant que membre du Conseil Municipal des Enfants.

Le document suivant a été établi :

<b><i>J'ai le droit</i></b>	<b><i>J'ai le devoir</i></b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- d'exprimer mes idées ;</li><li>- de prendre la parole pour proposer un projet ;</li><li>- de prendre la parole pour défendre un projet ;</li><li>- de prendre la parole pour refuser un projet ;</li><li>- de demander de l'aide en cas de difficulté ;</li><li>- de poser des questions ;</li><li>- d'aider les autres ;</li><li>- de décider, donc de voter.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- de représenter les enfants de la commune ;</li><li>- d'assister aux réunions en respectant le planning et les horaires et de prévenir en cas d'absence, de venir avec mon matériel de travail ;</li><li>- de respecter les autres enfants et les adultes, dans mon langage et mon comportement ;</li><li>- de demander la parole et d'écouter celui qui prend la parole ;</li><li>- de respecter les locaux et le matériel ;</li><li>- de respecter les consignes de travail transmises par les tuteurs ;</li><li>- d'informer mes camarades de classe et d'afficher les comptes-rendus de réunions à l'école ;</li><li>- De respecter mon engagement.</li></ul>

Ce règlement de fonctionnement rappelant les droits et les devoirs est adopté par l'ensemble des élus.

Lors de la rencontre du 14 janvier prochain, il conviendra de former les groupes de travail en fonction des projets à mettre en place .

Les enfants seront accompagnés par Yasmine Karim animatrice référente CME et Clément Bidet animateur pour la réalisation de leurs projets.

**Prochaine rencontre fixée le mardi 14 janvier 2020 - Salle René d'Anjou**

Fait aux Ponts-de-Cé, le 19 décembre 2019

L'adjointe à l'enfance et à la jeunesse,  
Valérie LIOTON